



# Commission départementale de la consommation des espaces agricoles de la Savoie



*Compte-rendu de la séance du*

*9 avril 2015*

## *Proposition d'organisation de consultation des membres de la CDCEA*

*Dossiers concernant l'urbanisation limitée en l'absence de SCOT et la constructibilité limitée des communes sans document d'urbanisme*

A l'issue de la présentation, la proposition d'organisation est validée par les membres présents.

L'organisation de consultation sera identique à celle mise en place pour l'examen des STECAL, à savoir :

- après la saisine de la CDCEA par la commune, la DDT informe les membres de la CDCEA par messagerie.
- la réponse des membres est attendue sous 15 jours décomptés à partir du jour de la consultation.
- après le délai de 15 jours, si pas de réponse, l'avis a priori favorable.
- Un bilan régulier sera effectué en séance plénière.

Cette organisation sera appliquée aux dossiers concernant l'urbanisation limitée en l'absence de SCOT et la constructibilité limitée des communes sans document d'urbanisme

La DDT analysera au préalable les dossiers à examiner et précisera le contexte particulier du projet s'il y a lieu. Ces informations seront soumises aux membres avec le message de consultation pour leur permettre d'éclairer leur avis.

***La prochaine CDCEA se tiendra le mercredi 3 juin 2015 à partir de 9 heures 30 à la DDT.***

***Il sera procédé à l'examen du projet de PLU arrêté de LA LECHERE.***

***La Léchère : il s'agit d'un 2ème arrêt après un avis de l'Etat défavorable. La commune a donc repris son projet de PLU en prenant en compte un certain nombre de réserves et remarques émises pour le projet de PLU précédemment arrêté. C'est donc ce nouveau projet qui est soumis à l'examen de la commission.***